

Établissement / École

Nom :	Université Toulouse 3
Sigle :	Univ Toulouse 3
Nom de marque :	UPSSITECH
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2020/03-05, n°2017/04-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors-périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Génie civil et géosciences, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Robotique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Télécommunications et réseaux informatiques, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Université Toulouse 3 ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Hervé DEVRED (membre de la CTI et co-rapporteur), André MOREL (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI), Kilian BONASTRE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Génie civil et géosciences	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Robotique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Télécommunications et réseaux informatiques	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	restreinte

L'école devra répondre à une **injonction** sur le développement de l'autonomie et des moyens affectés aux formations d'ingénieurs et devra fournir un nouveau plan d'action à la CTI, qui détaillera l'application effective du contrat d'objectifs et de moyens, tant au niveau du pilotage des projets par l'école que des moyens mis à disposition par l'université. Il s'agira de justifier de la concordance des moyens et des actions à mener pour atteindre les objectifs fixés dans le contrat (cibles à 2024) et l'ambition affichée par l'école. Ce document est à transmettre pour le **15 mai 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Rendre cohérent la vision à 2024 présentée dans le plan COM 2020-2024 et les moyens en lien avec les ambitions, notamment financier et humain sur lesquels l'université est décisionnaire.

Pour l'école

- Développer une politique recherche propre à l'école au travers notamment d'un conseil scientifique afin de ne plus être simples représentants du conseil des laboratoires associés ;
- Solidifier les plans d'action du PAAC : mieux définir les objectifs, s'assurer du pilotage des actions (dates de fin d'action, de niveau d'avancement...), de l'analyse des résultats obtenus, de la traçabilité des process ;
- Dynamiser le plan d'internationalisation en plaçant notamment des objectifs sur les mobilités entrantes et sortantes et en ayant un suivi effectif des performances atteintes ;
- Assurer un développement des locaux réservés à la vie étudiante ;
- Rendre conforme le règlement des études notamment sur les points suivants :
 - Durée minimum d'immersion à l'international,
 - Durée minimum fixée pour l'expérience en entreprise,
 - Non reprise des séjours entreprise/international réalisés en amont de l'admission,
 - Remplacement des crédits bonus par UE engagement étudiant,
 - Détail des conditions de passage en année supérieure.
- Mettre en place un observatoire des métiers ;
- Mettre en place un dispositif pour le suivi de l'insertion professionnelle et de l'évolution des carrières à moyen et long terme ;
- Définir des critères formels au niveau du recrutement des candidats ;
- Développer les voies de recrutement en cycle ingénieur ;

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour l'ensemble des spécialités :

- Finaliser la démarche compétences (acquis d'apprentissage, méthodes pédagogiques et d'évaluation) ;
- Palier au fort taux d'échec au TOEIC à la diplomation ;
- S'assurer d'une évaluation systématique des enseignements sur chacune des filières au-delà de l'autoévaluation des compétences réalisée par les étudiants. Homogénéiser les pratiques d'évaluation entre les filières ;
- Ajouter un enseignement spécifique à la prévention, santé, sécurité.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Génie civil et géosciences	2023	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Robotique	2023	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité Télécommunications et réseaux informatiques	2023	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023



La présidente
Elisabeth CRÉPON